

ÉQUITÉ SALARIALE

7^e et dernier versement

Le 21 novembre correspond à la date du 7^e et dernier versement des correctifs d'équité salariale. Celui-ci représente la dernière fraction des correctifs et sera appliqué aux catégories d'emplois à prédominance féminine qui y ont droit. Les nouvelles échelles d'équité salariale s'appliqueront à compter du 21 novembre. Elles n'auront pas d'effet rétroactif et conséquemment les employeurs n'auront pas à émettre de nouveaux chèques.

Lors de l'émission de la paye couvrant la date du 21 novembre, les personnes visées devront s'assurer que l'employeur a effectivement procédé à l'ajustement et appliqué le taux horaire de salaire qui intègre ce 7^e versement.

Vous pouvez consulter les échelles de salaire d'équité en vous adressant à l'exécutif local de votre établissement ou encore en consultant les rubriques « Équité » du portail ou du site internet de l'APTS. Elles figurent à la 12^e colonne des tableaux de taux horaire couvrant la période du 21 novembre 2007 au 1^{er} avril 2008.

L'équipe APTS de l'équité salariale
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411, poste 3067
Courriel : equite@aptsq.com

